

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA RD 813 DU PR 37+465 AU PR 38+100
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOISSAC
HORS AGGLOMERATION
PROLONGATION**

A.D. n° 2009-834

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-25 et R 411-8 ;

VU le décret du 13 décembre 1952, portant nomenclature des voies à grande circulation, modifié par le décret n° 72-883 du 29 septembre 1972 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'arrêté départemental Pers n° 08-2531 du 7 décembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement ;

VU l'avis de Madame la Préfète, au titre des routes à grande circulation, en date du 13 mai 2009 ;

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux de terrassement et de renouvellement de la couche de roulement au niveau du carrefour de la RD 813, avec de bonnes conditions climatiques, il y a lieu de prolonger les délais d'exécution ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement,

A R R E T E :

Article 1er : Les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2008-2262, en date du 26 novembre 2008, sont maintenues jusqu'au 30 juin 2009.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement du Département, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Commandant de la C.R.S. 28, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Maire de Moissac, Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Monsieur le Directeur Départemental des Postes, Monsieur le Directeur du Service Départemental des Transports, Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Départementale des Transporteurs Routiers de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds, Monsieur le Directeur de la Société Brink's Evolution, Service du S.M.U.R. – Urgences et Monsieur le Directeur de l'entreprise Eurovia Midi-Pyrénées.

Fait à Montauban,
le 27 mai 2009

Le Président,

*
* *